

La CGT-INRAE publie une contribution de collègues confrontés aux problèmes induits par la mise à jour du système d'enregistrement du temps de travail à l'INRAE.

Nous vous invitons à discuter de ce sujet dans les centres et à envoyer vos remarques et réflexions sur les dysfonctionnements rencontrés afin de nous faire un retour à [secretariat-cgt-nab@inrae.fr](mailto:secretariat-cgt-nab@inrae.fr)



## Bullshit Jobs à l'INRAE

Traduit de l'anglais "Travail de m..." ou pseudo-travail, c'est un travail salarié sans signification ou inutile dont le travailleur est obligé de prétendre qu'il a un but. Des sondages au Royaume-Uni et aux Pays-Bas indiquent qu'environ 40 % des travailleurs considèrent que leur emploi correspond à cette description.



15 avril 2022

**Remise à jour régulière de la badgeuse !** avec des mises à jour qui effacent les données, et pas des moindres, compteurs des agents en heures de récup pour exemple.

**Travail payé à un prestataire par l'INRAE :** 3 euros par agent (ne nous plaignons pas, ça coute certainement moins cher que McKinsey), ce qui représente un coût qui aurait pu servir à financer bien autre chose ou au moins à dédommager les agents qui vont être obligés de pallier les insuffisances de cet outil. Il est certain que ce prestataire est fier de toutes ses nouvelles programmations, normal il est payé pour « améliorer » son logiciel... Chaque nouvelle version ou modification et le tiroir-caisse s'ouvre au détriment de versions plus ergonomiques et plus utilisables aussi.

**Quelle est l'utilité réelle pour l'INRAE** à part faire perdre du temps aux agents pour chaque formation de mise à niveau. A part ajouter des responsabilités et du temps de cogitations aux GUs. N'avons-nous pas autre chose à faire ?

**Quand l'INRAE va-t-il arrêter de payer des prestataires pour des bullshit jobs !?** Et surtout commencer à faire confiance aux agents bien capables de faire le "job" y compris la rédaction de compte-rendu, travail désormais exécuté par l'emploi de prestataire extérieur ?

**L'emploi de prestataires décrédibilise la nécessité du service public et de son efficacité.**

Il s'arrogé le droit de changer son logiciel en s'exonérant du désagrément occasionné aux agents moins d'une semaine à l'avance.

L'administration locale nous octroie gracieusement un temps de formation le jeudi 23 mars en fin de journée pour le mardi ou le mercredi suivant. Nous devons tout laisser en plan pour suivre ces dites formations, les modifications et leurs bévues car c'est loin d'être opérationnel. Cela laisse dubitatif sur la considération qu'a la direction sur les activités des agents...

**Le prestataire fabrique une usine à gaz qui va coûter du temps aux agents et aux GUs.** Il s'arrogé le droit de changer la temporalité du travail. Il crée le mois «#temps » qui débute obligatoirement un lundi et finit un dimanche. Au passage les heures peuvent être écrêtées. *Tant pis les agents vont s'habituer !*

On apprend que l'accès aux modules est payant (3 euros par module, sur quelle période ?) pour chaque agent et en plus c'est le prestataire qui accorde l'accès aux agents sur la demande de la direction et pour ça il prend bien son temps. Il y a aussi à dire sur ce système inique.

Voici le message qui s'affiche si vous voulez poser des repos compensateurs de l'année en cours s'il vous reste du temps sur votre compteur N-1. Et ceci qu'il vous reste 3h51 ou bien 1 minute...

Vous devez solder le compteur Repos compensateur 2021 avant de déposer ce motif

La solution reste au bon vouloir de la direction et/ou de la personne habilitée. Sinon vous attendez 6 mois pour avoir accès à la juste compensation de votre travail de week-end. Ceci est un non-respect de la note de service 2020-12 du 01/01/2020.

Les heures de récupérations missions ne sont utilisables qu'en journée ou demi-journée par l'agent. Ces heures sont créditées par les gestionnaires (avec des notes de service auxquelles elles ne peuvent se

référer tant celles-ci sont peu claires) car le système ne le prévoit pas. Par exemple des groupes de travail sont organisés par la direction générale de l'INRAE au sujet de la récupération du trajet domicile-travail en mission alors que la note de service est déjà en vigueur - et que l'outil n'a pas été paramétré pour les comptabiliser : de qui se moque-t-on ?

**Nous avons suivi la « formation » à l'utilisation de cet « outil » et le constat est clair, c'est une gabegie de temps et d'argent public.** Nous sommes dépendants d'un prestataire de service avec la bénédiction de sainte DG !

**Ce qui nous amène à d'autres réflexions quant à l'aliénation des agents (humain) à un système déshumanisé (#temps).**

On nous avait vendu #temps pour uniformiser avec le CNRS « ça fonctionne très bien chez eux » nous ont-ils dit. Et bien non le logiciel CNRS ressemble à notre ancienne version mais il est figé !

Notre système peut évoluer (la preuve aujourd'hui), à quand la prochaine gabegie de temps pour mise à niveau ? Le système temps du CNRS est déjà obsolète !

Donc on nous a vendu un mensonge !

Nous sommes contraints désormais aux exigences de prestataires, c'est #temps mais c'est aussi le magnifique cabinet censé revoir la politique de formation à l'INRAE. Cabinet qui ne semble pas aller dans le sens d'un progrès dans le parcours professionnel de l'agent.

Il y a aussi ce point important pour lequel certains gestionnaires d'unités, en fin d'année, ont été sommés de convertir, par #temps, des jours de télétravail TT en DPSE ! Ce qui n'a pas permis ou ne permettra pas le paiement des indemnités TT pourtant dues à tous les personnels. Le DPSE n'exonère pas des frais d'électricité, de chauffage, internet ou de repas. Hélas non plus !

Nous voyons cette gestion sur #temps complètement arbitraire renforcée, où le temps écrêté sera crédité à discrétion par les "managers" des unités.

Et surtout ! La charge supplémentaire d'actions à effectuer par les GUs (bien facile pourtant sur Xtime) devenue extrêmement chronophage désormais.

**Que de moyens quand il s'agit d'externaliser tout et n'importe quoi !**

**Nous demandons la fin de ces appels à cabinets-conseils ou prestataires extérieurs, et que toutes les ressources de l'INRAE soient utilisées (informaticiens par exemple) plutôt que des prestataires extérieurs, qui peut-être ne paient même pas leurs impôts en France.**

### Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)



Centre INRAE : .....  
Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Corps : ..... Grade : .....  
E-mail : .....